

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 21 mars 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n^{os} : D08-01-18/B-00045 et D08-01-18/B-00046
Propriétaire(s) : Mattamy (Half Moon Bay) Limited
Emplacement : 3853 et 3900, chemin Cambrian,
3508, chemin Greenbank
Quartier : 3 – Barrhaven
Description officielle : partie des lots 10 et 11, concession 3 (façade Rideau)
Zonage : DR
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire a entrepris l'aménagement d'un lotissement (Half Moon Bay) à l'ouest du futur nouveau tracé du chemin Greenbank, au nord et au sud du chemin Cambrian et à l'est de l'autoroute 416. La propriétaire souhaite créer deux nouvelles parcelles pour futur aménagement commercial. Le reste de la propriété constituera la future partie résidentielle du lotissement.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 à 5 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00045	66,56 m chemin Cambrian	196,46 m	1,6 ha	4 et 5	3853, chemin Cambrian
B-00046	102,06 m chemin Cambrian	113,8 m	1,5 ha	1, 2 et 3	3900, chemin Cambrian et 3508, chemin Greenbank

Les terrains conservés figurent sur un plan de lotissement et constitueront la future partie résidentielle du lotissement. Leur superficie sera de 29,5 hectares. Les parties 2 et 5 seront cédées à la Ville d'Ottawa aux fins d'élargissement futur de la chaussée des côtés nord et sud du chemin Cambrian.

LES DEMANDES indiquent que la propriété fait actuellement l'objet d'une demande de modification au Règlement de zonage (D02-02-16-0112) et d'une demande de lotissement (D07-16-16-0023) en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.